EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents: M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M.CORBILLON Matthieu M. VANDRISSE Guillaume à Mme BAJERSKI Sophie M. AFFLARD Christian à M. POULLIER Bernard Mme. LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha M. ARSCHOOT Dominique à M. HERBIN Gaël M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis

<u>Assistait à la séance</u> : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29 Présents : 23 Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29 Date de convocation : 30 juin 2022

Date de réception en préfecture : 19 juillet 2022

MUNICIPAL DU MERCREDI 6 juillet 2022

N°10

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes

Préambule

Suite aux départs d'agents et de la modification des besoins de la collectivité, il est nécessaire de supprimer des postes du tableau des effectifs.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 juin 2022,

Vu, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 30 juin 2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en séance du 6 avril 2022,

Considérant la nécessité de supprimer des postes au tableau des effectifs suite aux départs d'agents ainsi que de la modification des besoins de la collectivité,

Attendu que les postes sont vacants, M. le Maire propose à l'assemblée la suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 32/35ème
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 26/35ème

Le Quorum constaté, Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes, Après avoir entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint, Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE SUPPRIMER** les postes au tableau des emplois ainsi proposés.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures, Pour copie conforme

> Le Maire, Matthieu CORBILLON